



La Vie de l'U.L.



5, Boulevard Clémenceau
18000 BOURGES
Tél. : 02.48.65.36.25
Fax : 02.48.65.50.27
e.mail : cgt.ul.bourges@wanadoo.fr
Blog : <http://www.ul-cgt-bourges.com/>

MARS 2010 - N° 64

Sommaire

- 0 -

- ⇒ Edito
- ⇒ Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'UL du 19 janvier 2010
- ⇒ La santé va mal
- ⇒ Campagne retraites 2010
- ⇒ Prud'hommes
- ⇒ Fermoba
- ⇒ Formation Syndicale
- ⇒ Grande tombola de l'UL

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Depuis le 1^{er} février 2010, les permanences au Secrétariat Administratif de l'UL ont été modifiées. Elles ont lieu les :

- **Lundis**
 - de 9 h 00 à 12 h 15 et de 13 h 00 à 17 h 30,
- **Mardis**
 - de 9 h 00 à 12 h 30
- **Vendredis**
 - de 9 h 00 à 12 h 15 et de 13 h 00 à 17 h 30

Muriel est à votre disposition pour vos travaux syndicaux (frappes, tirages de tracts, bulletins, affiches...), dans les créneaux indiqués ci-dessus.

Nous disposons d'un **duplicopieur** qui permet une rapidité de tirage et d'une **plieuse** au format A4 et A3.

Edito

Mis à part repousser l'âge de la retraite ou augmenter la durée des cotisations, c'est tout ce que le gouvernement a sorti de son chapeau. Parait-il que notre espérance de vie étant plus longue, on peut travailler plus longtemps !!! C'est ce que voudrait L. Parisot au nom du MEDEF. Mais de qui se moque-t-on ?

Avec un projet de loi annoncé dès septembre 2010, le calendrier reste très serré.

Les organisations syndicales affirment leur volonté d'agir pour que le débat sur les retraites, prennent en compte l'ensemble des questions tant au niveau du privé que du public, notamment le niveau des pensions, l'emploi, le financement, le code des pensions et la réduction des inégalités et la pénibilité au travail, passée à la trappe ! Et le stress au travail : on nous a promis des Négociations Annuelles Obligatoires sur ce problème. Or, ce n'est qu'un leurre !!! Dans certaines sociétés, on ne veut même pas aborder le problème de l'ORGANISATION au travail qui est un des gros points d'achoppement.

Les rendez-vous fixés par le président de la République et les négociations avec le patronat doivent être l'occasion d'apporter des solutions favorables aux salariés.

La situation économique et sociale nécessite l'intervention convergente des salariés du public comme du privé, des retraités, des privés d'emplois, pour porter avec force leurs attentes et défendre leurs intérêts communs.

Alors que la CGT a récemment dénoncé les atteintes au statut général des fonctionnaires, le gouvernement ne dit rien non plus sur le malaise dans la Fonction publique. Au nom de la révision générale des politiques publiques, il supprime des emplois au détriment des missions des services publics.

La dégradation des conditions de travail et de l'emploi touche les salariés du privé comme du public.

Les syndicats de salariés viennent de le réaffirmer ensemble : la situation économique et sociale reste très dégradée et très préoccupante pour les salariés, les retraités, les chômeurs, les jeunes qui subissent durement les conséquences d'une crise qui s'installe dans la durée alors qu'ils n'en sont pas responsables.

Une date clé à retenir :

LE MARDI 23 MARS 2010

**Une intersyndicale est prévue le 02/03/2010.
Nous vous tiendrons informés des suites données...
Bon courage à toutes et à tous dans vos luttes.**

COMPTE-RENDU DE L'AG DU 19 JANVIER 2010

L'assemblée générale des syndicats de l'UL de Bourges s'est déroulée le 19 janvier.

43 syndiqués représentant syndicats étaient présents.

Après un rapide tour de table où chacun s'est présenté, Laurence Collonge et Brigitte Van Den Haute nous ont parlés du 49^{ème} congrès confédéral de Nantes auquel elles ont assisté.

Elles nous ont faits partager leurs impressions sur les débats certes riches, mais où la contradiction ne semblait pas toujours la bienvenue. Cela nous a conduits à un débat sur le décalage parfois ressenti entre les syndiqués et la direction confédérale, mais aussi sur la difficulté à mobiliser les salariés malgré un mécontentement largement partagé sur les salaires, les conditions de travail, etc.

Plusieurs camarades ont regretté, qu'au sein même de la CGT, on ne puisse parvenir à une unité d'action et appeler à la mobilisation tous en même temps.

Finalement, tout le monde s'est accordé à dire que de toute façon, seule la lutte et l'action dans les entreprises, avec les salariés rassemblés, paiera ; et que la confédération sera d'autant plus offensive que nous saurons mobiliser sur le terrain.

Puis nous avons préparé la journée d'action du 21 janvier pour la défense des services publics. Celle-ci coïncidait avec une action déjà organisée des retraités.

En intersyndicale, avait été décidé le parcours inédit de la manifestation permettant de passer d'abord à la préfecture où les retraités rassemblés ont rejoint le cortège, puis devant le rectorat.

Enfin, Philippe Berjamine, trésorier de l'UL, nous a présentés le bilan 2009 et le budget prévisionnel 2010. Il a rappelé que l'UL dispose d'une avance de trésorerie de 6 mois environ, ce qui, malgré les apparences, est assez peu surtout si nous devons faire face à une situation imprévue.

Il a rappelé qu'il y a encore trop de syndicats qui versent leurs cotisations avec retard ; et que peu d'entre eux se sont investis dans la souscription (tickets à gratter). Rappelons à ce propos qu'il reste encore de nombreux tickets à vendre et que les plus gros lots n'ont toujours pas été gagnés.

Pour finir, nous avons partagé, dans la bonne humeur, la galette des rois.

LA SANTE VA MAL

Les mauvais coups s'accumulent contre les personnels des hôpitaux :

- création de l'ordre des infirmières (après celui des kinés) avec une cotisation à 75€ obligatoire
- reclassement des PARM (Permanencière Auxiliaire de Régulation Médicale, celle qui répond en premier quand vous appelez le SAMU) en catégorie B après passage d'un concours y compris pour celles déjà en fonction pour certaines depuis des années. Ces agents sont en grève illimitée depuis le 28 décembre 2009.
- sous prétexte de reconnaissance de la qualification, les infirmières passeront en catégorie A, mais en perdant la catégorie active ; c'est-à-dire que pour quelques euros de plus (une centaine au grand maximum), elles perdront le droit au départ en retraite à 55 ans, et le bénéfice d'un an de cotisation retraite pour 10 ans de service, pourtant la pénibilité du travail reste la même.
- restructurations dans les hôpitaux de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris avec suppression programmée de 3 à 4 000 emplois (y compris parmi les personnels médicaux et paramédicaux), prémices de ce qui va se passer dans tous les hôpitaux de France.

La loi Hôpital Patients Territoires Santé (loi Bachelot) qui se met en place, est une véritable remise en cause du service public de santé : regroupement d'hôpitaux, création des Agences Régionales de Santé (sous autorité des préfets), suppression du Conseil d'Administration donnant aux directeurs quasiment tous les pouvoirs de décision, tarification à l'activité risquant de conduire à une sélection des patients, etc. Tout cela pour mieux offrir au secteur privé les spécialités et les patients les plus rentables.

La CGT se bat pour l'abrogation de cette loi, et pour donner aux hôpitaux les moyens de répondre aux besoins de santé de tous.



CAMPAGNE RETRAITES 2010

Le gouvernement et le patronat s'apprêtent à poursuivre et à aggraver des réformes inacceptables pour les salariés, les retraités et les générations futures. Depuis Balladur, toutes les mesures prises ont fortement dégradé le niveau de vie des retraités et entamé la confiance des jeunes générations sans jamais garantir la pérennité des systèmes de retraites.

L'avenir des retraites n'est pas que l'affaire des seuls experts : elle mérite un grand débat national car elle relève de choix de société. Les salariés et leurs organisations syndicales ont leur mot à dire car rien n'est joué contrairement à toutes celles et tous ceux qui affirment qu'il n'y aurait pas d'autres solutions que d'allonger la durée de cotisation ou de reporter l'âge légal de départ à 60 ans.



Face à l'ampleur des attaques qui seront portées d'ici l'été 2010, la CGT se doit d'engager une réplique de grande envergure. Durant cette période, nous devons mobiliser toutes nos organisations et tous nos syndiqués pour aller au contact de la population, pour les informer des enjeux, des propositions qu'elle met en débat. Vous y avez toute votre place, que vous soyez jeune ou vieux, actif ou retraité, homme ou femme, que vous soyez salarié du public ou du privé.

La CGT a réalisé un support sous forme d'un « quatre pages » pour informer, débattre, mobiliser. Dans ce document, la CGT vous présente les analyses et les propositions qu'elle soumet au débat. L'Union Locale des Syndicats CGT de Bourges a décidé de s'inscrire pleinement dans la campagne et dans un premier

temps, de diffuser l'édition « Spécial Retraites » à l'intégralité des foyers de son territoire de compétence. Celui-ci s'étend sur les communes de Bourges, St-Doulchard, Berry-Bouy, Marmagne, La-Chapelle-St-Ursin, Le-Subdray, Plaimpied-Givaudins, Trouy, St-Germain-du-Puy, St-Michel-de-Volangis, St-Just, Annoix, Savigny-en-Septaine, Osmoy, Moulins-sur-Yèvre, Nohant-en-Goût, Ste-Solange, Fussy, Vasselay, St-Georges-sur-Moulon, Pigny, St-Eloi-de-Gy.

Pour atteindre cet objectif, ambitieux mais pas insurmontable, d'alimenter plusieurs dizaine de milliers de boîtes aux lettres, il faut seulement des effectifs et de l'organisation. Pour ce qui est des effectifs, nous comptons sur la prise de responsabilité de chacun et chacune d'entre-vous face à l'importance de l'enjeu. Pour ce qui est de l'organisation, les « quatre pages » sont disponibles dans le hall d'entrée de l'Union Locale. Vous avez juste à vous servir. Vous y trouverez également un plan des rues de Bourges et un tableau des communes concernées à remplir afin d'établir en temps réel, la cartographie des secteurs géographiques réalisés.

Nous devons être tous ensemble sur le pont. Nous comptons sur votre implication. L'avenir des retraites, c'est vous !

« Et puisque nous vivons plus longtemps, nous devons lutter plus longtemps »



PRUD'HOMMES : OU EN SOMMES-NOUS ? OU QUOI DE NEUF EN PRUD'HOMIE !!!

En janvier dernier, Bernard Thibault a rencontré la garde des Sceaux Michèle Alliot-Marie afin de connaître la position de la Chancellerie tant sur le mode de procédure devant les conseils. Rappelons que l'oralité serait remise en cause rendant quasi obligatoire le ministère d'avocat et ainsi mettant hors course les plus démunis qui se verraient dans l'incapacité de faire valoir leurs droits et de se défendre... ce qui entraînerait très rapidement la fin de la gratuité de la juridiction prud'homale que sur la mise en place de la « procédure participative », sorte de médiation faite en dehors de toute juridiction avec là aussi nécessité d'intervention d'avocat qui a terme entraînerait abandon de la conciliation.

Sur le premier point la ministre est restée très vague en ses propos constatant que des contacts récents avaient révélés des différences

d'appréciations des interlocuteurs, sans préciser quoi.

Quant au deuxième point, elle a suggéré que des « juristes syndicaux » pourraient remplacer les avocats lors de cette « procédure participative ». Bernard en profitant alors pour revendiquer un véritable statut pour les défenseurs syndicaux.

En conclusion, la ministre a elle-même reconnu ne pas être très au fait des questions prud'homales, ce qui ne nous empêche pas de rester vigilants pour l'avenir.

Quand aux actions entreprises sur Bourges à l'initiative des Conseillers CGT, elles ont permis de mettre en avant l'unanimité des organisations syndicales de salariés, peu important que le président employeur s'efforce, en vain, de discréditer le mouvement de protestations.

FERMOBA : 90 LICENCIEMENTS

avec JUSTE : 500 € de « prime » de la part du repreneur, le prolongement de la mutuelle jusqu'à fin 2010 et l'engagement du repreneur pour les salariés restants dans la société pour 24 mois

La lutte fût âpre pour les salariés de FERMOBA.

Petit rappel : Fermoba est une entreprise qui fabrique des fenêtres et qui est située à St Doulichard. Elle faisait partie du groupe ARBEL société Holding d'un Groupe désormais organisé principalement autour du Pôle Bâtiment et Equipement de la Maison. Ce dernier pour des raisons soit disant de pertes financières a décidé de se séparer de FERMOBA. Un repreneur est arrivé : VERDOSO. Mais dans la transaction, sur les 213 salariés, la société devait licencier 90 personnes.

Ce qu'il faut savoir : la société ARBEL avait reçu, en 2004, 65 millions d'euros de l'état pour combler le « déficit » existant. Qu'ont-ils fait de cet argent public ??? Depuis 2004, les Organisations syndicales ont formulé plusieurs droits d'alerte concernant les problèmes financiers du groupe. Elles n'ont jamais été entendues.

La dernière manifestation a eu lieu Vendredi 12 Février. Dans le cortège, tout n'est que slogans, bruit de pétards, de tambourins et colère. « On veut nos sous, on veut nos sous ». Les Fermoba ont de la voix et du rythme. De quoi réchauffer les corps engourdis par le froid et les coeurs endoloris par les licenciements à venir. Et par la manière dont la liste des noms des licenciés a été annoncée, changée et enfin ré annoncée.

Provoquant des situations personnelles presque insoutenables

« On va se retrouver quatre-vingt-dix en moins pour faire un travail identique. La pression va être forte », insistent-ils

L'entrevue en préfecture a ensuite été longue. Trois heures. Pour rien. « L'État a expliqué qu'il était hors de question de financer une prime et **que sa priorité est le retour à l'emploi. Une honte, alors que 90 salariés sont sur le carreau** !!! Le repreneur (le groupe Verdoso, NDLR) a annoncé qu'il était prêt à faire, aux licenciés, une avance de cinq cents euros, à condition que le travail reprenne le lundi suivant. De plus, concernant la cellule de reclassement, l'état nous a aussi annoncé qu'il n'y aurait pas de problème pour reclasser les personnes licenciées. De qui se moque-t-on !!! Quand on voit le nombre grandissant d'entreprises qui ferment leur porte dans le Cher !!!!

Encore une fois, on se rend compte que ce gouvernement est prêt à donner des milliards aux banques mais ne lève pas le petit doigt pour les salariés...

FORMATION SYNDICALE UL-CGT de BOURGES

Calendrier 2010

STAGE	BUT	PUBLIC CONCERNE	DATE du	DATE au	Interv. et/ou animateurs
Droit disciplinaire et inaptitude physique	Apporter des connaissances sur le droit disciplinaire et l'inaptitude physique pour pouvoir assister les salariés concernés	<i>Tous nos syndiqué(e)s quelle que soit leur catégorie socioprofessionnelle du secteur privé ou public</i>	03/02	04/02	ANNULE
N.A.O.	Il s'agit de permettre aux militant(e)s à l'entreprise d'acquérir des éléments immédiatement mobilisables pour investir les négociations annuelles obligatoires selon la démarche syndicale CGT	<i>Militant(e)s d'entreprises qui ont à participer aux N.A.O. qu'ils soient élu(e)s du personnel ou dirigeant(e)s de leur syndicat</i>	22/02	23/02	P. Texier J. Staath
Niveau 1 (1^{ère} session)	Chaque syndiqué(e) ancien ou nouveau a besoin et a droit à des connaissances lui permettant de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations de son organisation. Ce droit de savoir est un contrat que les autres membres du syndicat passent avec lui au moment de son adhésion. Il est inscrit dans la charte de la vie syndicale adoptée et validée à nos 47 ^{ème} et 48 ^{ème} congrès nationaux.	<i>Tous nos syndiqué(e)s quelle que soit leur catégorie socioprofessionnelle</i>	15/03	19/03	K. Vey C. Domain
Organisation et protocole des élections professionnelles	Acquérir les connaissances pour pouvoir négocier un protocole d'accord pour la mise en place d'élections professionnelles	<i>Délégué(e)s syndicaux Membres du bureau de l'UL</i>	19/04	21/04	G. Giraudon
Rédiger un tract (module niveau 1)	Il s'agit de donner aux syndiqué(e)s les premiers éléments pour favoriser dans les entreprises la communication écrite pour la participation des salarié(e)s à la réflexion et à l'action revendicative	<i>Tous nos syndiqué(e)s quelle que soit leur catégorie socioprofessionnelle, qu'ils aient ou non une responsabilité au sein de l'organisation</i>	10/05	11/05	A déterminer
Défenseur syndical (1^{ère} partie)	Savoir comment fonctionne le Conseil Prud'hommes, quel type d'audience saisir, connaître les bases pour monter un dossier, rédiger des conclusions simples.	<i>Syndiqué(e)s ayant des connaissances juridiques dans leur syndicat, UL ou UD ou qui tiennent des permanences juridiques. Syndiqué(e)s intéressé(e)s par la défense juridique</i>	07/06	11/06	E. Linglain
Fiche de paie et garanties collectives (module niveau 1)	Donner à nos militants les connaissances nécessaires pour débattre avec les syndiqués et les salariés, et agir ensemble pour poser partout les revendications d'augmentation des salaires, de la reconnaissance des qualifications dans les classifications, des grilles de classifications conventionnelles ou statutaires, de nouvelles garanties collectives professionnelles et interprofessionnelles.	<i>Les délégués syndicaux, les élu(e)s du personnel, les militants des syndicats d'entreprises privées ou du secteur public</i>	14/06	15/06	A déterminer
Elu(e)s Délégué(e)s du personnel	Permettre à chaque participant(e) d'avoir des moyens d'exercer au mieux son mandat de délégué(e) du personnel	<i>Les délégué(e)s du personnel Tous nos syndiqué(e)s quelle que soit leur catégorie socioprofessionnelle du secteur privé</i>	13/09	14/09	A déterminer
Niveau 1 (2^{ème} session)	Voir 1 ^{ère} session	<i>Voir 1^{ère} session</i>	18/10	22/10	C. Fourcade
Elu(e) et mandaté(e)s	Répondre aux attentes des syndiqué(e)s sur les droits, la place et le rôle des élu(e)s et mandaté(e)s	<i>Elu(e)s et mandaté(e)s</i>	25/10	26/10	A déterminer
Organiser une formation accueil	Permettre de réaliser régulièrement dans chaque syndicat ou section syndicale une formation « accueil du nouveau syndiqué »	<i>Responsables syndicaux (en particulier ceux en charge de la formation)</i>	29/11	30/11	C. Fourcade
Défenseur syndical (2^{ème} partie)	Voir 1 ^{ère} partie	<i>Syndiqué(e)s ayant fait la 1^{ère} partie</i>	13/12	17/12	A déterminer

" GRANDE TOMBOLA " organisée par l'UL-CGT de BOURGES

Afin de récupérer des fonds nécessaires pour le bon fonctionnement de l'Union Locale CGT de Bourges, le Bureau avait mis en place fin 2007, une souscription sous la forme de billets à gratter.

**A UJOURD'HUI, ILS RESTENT TOUJOURS DES BILLETS A VENDRE,
 AU PRIX DE 2 €UROS L'UNITE,
 A LA DISPOSITION DES SYNDICATS DU TERRITOIRE DE COMPETENCE
 DE L'UL DE BOURGES.
 LES GROS LOTS N'ONT TOUJOURS PAS ETE GAGNES.**

Les syndicats se remboursent en vendant eux-mêmes les tickets.

Un stylo est offert avec chaque billet sur lequel est également imprimée une grille de jeu « Sudoku ».

Les lots, **qui seront à retirer à l'Union Locale CGT de Bourges uniquement les MARDIS**, sont les suivants :



1 Semaine à la Mer en studio pour 4 Personnes

Ou

1 Téléviseur LCD écran plat 48 cm

1 Lecteur DVD Portable



1 Appareil Photo Numérique



1 Baladeur Audio Vidéo



Ainsi que de nombreux autres lots :

- 1 Coffret Saveurs Duc de Gascogne
- 1 Service à Café
- 4 Services à Fromage
- 4 Réveils projecteurs
- 4 Coffret Tire-bouchon
- 4 Jeux de Fléchettes
- 4 Porte-clés « Heure »

*1 Machine
 à Café Expresso*



**L'UNION LOCALE CGT DE BOURGES TIENT, D'ORS ET DEJA, A REMERCIER LES SYNDICATS
 POUR LEUR IMPLICATION, ASSURANT AINSI SA PERENNITE ET L'EMPLOI
 DE SA SECRETAIRE ADMINISTRATIVE.**

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations.